

Projet minier aurifère Novador – Probe Gold inc.
 Numéro de référence : 86020

Projet minier aurifère Novador

Commentaires des autorités fédérales concernant la version provisoire des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact

Ministère/agence	Santé Canada		
Personne-ressource principale et titre	Isabelle Vézina, Spécialiste en évaluation d'impact (santé)	Courriel	isabelle.vezina@hc-sc.gc.ca
		Téléphone	438-342-9180
Support/back-up	Claudia Schiocchet, Agente de santé environnementale	Courriel	claudia.schiocchet@hc-sc.gc.ca
		Téléphone	438-468-4149

Instructions :

1. Veuillez examiner les sections de la version provisoire des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact qui s'appliquent au mandat et aux expertises de votre ministère ou agence.
2. À l'aide du tableau ci-dessous, veuillez inclure vos recommandations sur la manière dont les lignes directrices individualisées finales relatives à l'étude d'impact devraient être modifiées :
 - Veuillez indiquer les corrections, les ajouts ou les suppressions à apporter au texte. Pour chaque recommandation, veuillez fournir une justification claire.
 - Veuillez tenir compte du contexte du projet et vous appuyer sur les éléments contenus dans la [description détaillée du projet](#) et les réponses du promoteur au sommaire des questions (voir à l'annexe A de la description détaillée du projet).
3. Les commentaires doivent être soumis au plus tard le **4 juillet 2024** par courriel à l'adresse suivante : Novador@iaac-aeic.gc.ca Tous les commentaires soumis seront ensuite publiés sur le site web du Registre pour le projet (Numéro de référence 86020).

Projet minier aurifère Novador – Probe Gold inc.
 Numéro de référence : 86020

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
SC-01	<p>Section 5.1 Résumé des activités de mobilisation du public (page 23)</p> <p>Applicable aussi à : Section 6 Description de la mobilisation des groupes autochtones (page 25)</p>	<p>Voir un exemple d'application de ce commentaire à SC-13.</p> <p><u>English version :</u></p> <p>See example of this comment applied in SC-13.</p>	<p>SC recommande qu'un niveau approprié d'engagement public soit réalisé afin d'assurer une bonne compréhension des points de vue des différents groupes autochtones potentiellement affectés. Cela permettra d'éclairer l'étape de cadrage du processus d'évaluation d'impact sur la santé et d'affiner (réduire) davantage les exigences des LDI pour une approche plus ciblée.</p> <p>SC recommande que le promoteur démontre explicitement, dans son plan d'engagement, les diverses mesures de sensibilisation qui seront entreprises pour informer efficacement les groupes ciblés des possibilités de consultation.</p> <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends that an appropriate level of public engagement be undertaken to ensure a clear understanding of the views of the different Indigenous groups potentially</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>affected. This will inform the scoping stage of the health impact assessment process and further refine (reduce) the requirements of the TISGs for a more targeted approach.</p> <p>HC recommends that the proponent explicitly demonstrate, in its engagement plan, the various outreach measures that will be undertaken to effectively inform targeted groups of consultation opportunities.</p>
SC-02	Section 5.1 Résumé des activités de mobilisation du publique (page 23)	<p>SC recommande l'ajout en gras à la troisième puce :</p> <p>les efforts déployés pour faire participer le public à l'élaboration et à la révision de l'étude d'impact du promoteur, y compris la collecte et l'incorporation des connaissances de la communauté et des connaissances autochtones; et</p> <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends adding the text in bold for the third bullet:</p> <p>the efforts deployed to obtain public participation in the preparation and revision of the proponent's Impact Statement, including collection and incorporation of community knowledge and Indigenous knowledge; and (English PDF page 21)</p>	<p>SC recommande d'ajouter « connaissances autochtones »</p> <p>La <i>Loi sur l'évaluation d'impact, 2019</i> (LÉI) mentionne à l'article 6.1j) de veiller à ce que les évaluations d'impact prennent en compte l'information scientifique, les connaissances autochtones et les connaissances des collectivités.</p> <p><u>English version :</u></p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>HC recommends adding “Indigenous knowledge”</p> <p><i>The Impact Assessment Act, 2019 (IAA)</i> mentions in section 6.1(j) to ensure that impact assessments take into account scientific information, Indigenous knowledge, and community knowledge.</p>
SC-03	Section 6.2 Registre de mobilisation (page 28)	<p>SC recommande l’ajout en gras à la première puce :</p> <p>la politique du promoteur en matière de mobilisation des Autochtones, ainsi que les politiques, protocoles locaux, ententes de partage d’information et les énoncés de principe établis relativement à la collecte de connaissances traditionnelles et de renseignements sur l’usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles;</p> <p><u>English version :</u></p> <p>Health Canada recommends adding the text in bold for the first bullet:</p> <p>the proponent's policy on Indigenous engagement, and the policies, local protocols, information sharing agreements and statements of principle established in the collection of traditional knowledge and information on the use of lands and resources for traditional purposes; (English PDF page 26)</p>	<p>SC recommande d'ajouter « protocoles locaux, ententes de partage d'information »</p> <p>SC reconnaît l'importance des protocoles locaux et des ententes au sujet du partage et de l'accès aux informations collectées pour les fins du projet, dans un souci de reconnaissance des institutions locales qui représentent des détenteurs de droits.</p> <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends adding « local protocols, information sharing agreements »</p> <p>HC recognizes the importance of local protocols and agreements regarding the sharing of and access to</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			information collected for the purposes of the project, in order to recognize local institutions that represent rights holders.
SC-04	Section 6.2 Registre de mobilisation (page 29)	<p>SC recommande l'ajout en gras à la sixième puce de la page 29 :</p> <p>une description des méthodes culturellement adaptées et privilégiées de partage de l'information, y compris des solutions de rechange mises en place pour les personnes n'ayant pas accès aux ressources technologiques, pour les endroits où les ressources technologiques sont limitées et où des barrières linguistiques sont présentes (p. ex., traduction de documents écrits, toponymie ou création de résumés en langues autochtones);</p> <p><u>English version :</u></p> <p>Health Canada recommends adding the text in bold for the last bullet on page 26:</p> <p>a description of the culturally adapted and preferred methods for sharing information, including alternative solutions implemented for people and locations where technological resources are limited or language barriers exist (i.e. translation of written documents or provision of summaries in Indigenous languages); (English PDF page 26)</p>	<p>SC recommande d'ajouter « culturellement adaptées et »</p> <p>Les modalités de partage d'informations doivent aussi être culturellement appropriées.</p> <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends adding « culturally adapted and »</p> <p>The ways in which information is shared must also be culturally appropriate.</p>
SC-05	Section 6.2 Registre de mobilisation (page 29)	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras à la septième puce sur la page 29 :</p> <p>une description de la manière dont les groupes autochtones ont eu une opportunité raisonnable appropriée selon les communautés/organisations engagées d'examiner les sections provisoires de l'étude d'impact avant qu'elles ne soient déposées, des cas où des différends sont survenus et de la manière dont ces différends ont été pris en compte</p> <p><u>English version :</u></p>	<p>SC recommande de modifier avec ce qui suit : « avec une opportunité appropriée en fonction des communautés / organisations engagées »</p> <p>Les délais de révision devraient être adaptés aux calendriers des communautés et organisations consultées.</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>Health Canada recommends deleting the text in strikeout and adding the text in bold for the first bullet on page 27:</p> <p>a description of how Indigenous communities were provided with a reasonable an appropriate opportunity according to the communities/organisations engaged to review draft sections of the Impact Statement prior to them being filed, where disagreements occurred, and how disagreements were considered; (English PDF page 27)</p>	<p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends modifying with the following: « with an appropriate opportunity according to the communities/organisations engaged » Timelines for review should be tailored to the timelines of the communities and organisations consulted.</p>
SC-06	Section 7.3.1 Limites spatiales (page 36)	<p>SC recommande d'ajouter le texte en gras à la sixième sous-puce sur la page 36</p> <p>des droits des peuples autochtones, y compris les terres visées par un traité, les territoires traditionnels et les zones ou sites utilisés pour des pratiques culturelles et spirituelles et pour le transfert de connaissances entre générations;</p> <p><u>English version :</u></p> <p>Health Canada recommends adding the text in bold for the 6th sub-bullet on p. 33:</p> <p>rights of Indigenous peoples, including treaty lands, traditional territories and areas or sites used for cultural and spiritual practices and for inter-generational knowledge transfer; (English PDF page 33)</p>	<p>SC recommande d'ajouter « et pour le transfert de connaissances entre générations »</p> <p>Aux sections 10.1.1 et 10.2.2 des LDI, « le transfert de connaissances entre les générations » est identifié comme étant important à prendre en compte. Il nous apparaît pertinent de le rapporter ici aussi.</p> <p><u>English version :</u></p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>HC recommends adding "and for inter-generational knowledge transfer "</p> <p>In sections 10.1.1 and 10.2.2 of the TISG, the “transmission of traditional knowledge” is identified as important to take into account. It seems relevant to mention here as well.</p>
SC-07	Section 7.5 Mesures d’atténuation et d’amélioration (page 39)	<p>SC recommande d'ajouter le texte en gras à la première sous-puce.</p> <p>les pratiques, politiques et engagements qui font partie de la conception du projet et qui sont nécessaires pour réaliser les effets résiduels prévus (p. ex., les éléments de la conception du projet qui ont été pris en compte dans l'évaluation des effets);</p> <p><u>English version :</u></p> <p>Health Canada recommends adding the text in bold for the first sub-bullet:</p> <p>practices, policies and commitments that are part of the project design and that are required to achieve the predicted residual effects (e.g., project design elements that were accounted for in the effects assessment); (English PDF page 36)</p>	<p>SC recommande l’ajout de « résiduels ».</p> <p><u>English version :</u> HC recommends adding “residual”.</p>
SC-08	Section 7.5 Mesures d’atténuation et d’amélioration (page 39)	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras parmi les sous-puces à la section 7.5</p> <p>les pratiques, politiques et engagements qui constituent des mesures standard en matière d’atténuation qui sont réalisables sur les plans technique et économique, et qui seront appliquées sous forme de pratique courante; et</p>	<p>SC recommande l’ajout de la puce suivante entre la deuxième et la troisième sous-puce:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Établir et justifier l’utilisation de valeurs seuils

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>Établir et justifier l'utilisation de valeurs seuils environnementales préétablies qui déclencheront la mise en place de mesures d'atténuation additionnelles; et</p> <p><u>English version :</u></p> <p>Health Canada recommends deleting the text in strikeout and adding the text in bold among the sub-bullets in section 7.5:</p> <p>standard mitigation practices, policies and commitments that constitute proven technically and economically feasible mitigation measures and that are to be applied as part of standard practice;and</p> <p>Identify and justify the use of pre-established environmental threshold levels that would trigger the application of additional mitigation measures ; and</p> <p>(English PDF page 36)</p>	<p>environnementales préétablies qui déclencheront la mise en place de mesures d'atténuations additionnelles; et</p> <p>Ce type d'information est demandé régulièrement par SC et il serait préférable que cette exigence soit mentionnée dès le début du processus. De plus, on retrouve ce type de demande dans les conditions exécutoires des projets approuvés. Par exemple, la condition 2.5.4 du Projet aurifère Valentine exige que :</p> <p><i>« les niveaux de changements environnementaux par rapport aux conditions de référence établies qui feraient en sorte que le promoteur doive mettre en œuvre des mesures d'atténuation modifiées ou supplémentaires, y compris les cas où le promoteur pourrait être obligé de cesser les activités reliées au projet désigné; »</i></p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends the addition of the following point between the second and third sub-bullet point:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identify and justify the use of pre-established environmental threshold levels that would trigger the application of additional mitigation measures ; and <p>This type of information is requested by HC on a regular basis and it would be preferable to have this requirement mentioned early in the process. In addition, this type of request is found in the enforceable conditions of approved projects. For example, Condition 2.5.4 of the Valentine Gold Project requires that: <i>“the levels of environmental change relative to baseline that would require the Proponent to implement modified or additional mitigation measure(s), including instances</i></p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<i>where the Proponent may require Designated Project activities to be stopped;”</i>
SC-09	Section 8.5.2. Effets sur l’environnement atmosphérique, acoustique et visuel (page 57)	<p>SC recommande de se référer aux plus récentes versions des documents d’orientation de Santé Canada (supprimer le texte barré et d’ajouter le texte en gras pour corriger leurs titres) et de mettre à jour les liens (voir commentaire).</p> <p>Le promoteur devrait se référer aux orientations de Santé Canada, <i>Conseils pour l’évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre d’unees évaluations environnementales d’impact : Le bruit et Conseils pour l’évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre d’unees évaluations s-environnementales-d’impact : Qualité de l’air</i>, pour s’assurer que l’étude fournit les renseignements et l’analyse nécessaires à l’évaluation des répercussions du projet sur la santé humaine en lien avec les changements à l’ambiance sonore et à la qualité de l’air.</p> <p>Cette modification sera nécessaire également dans la version anglaise de ce document (English PDF page 51).</p>	<p>SC recommande de remplacer les liens de ces documents par les versions les plus récentes (2023) :</p> <p>Bruit : FR : Conseils pour l’évaluation des effets sur la santé humaine dans le cadre d’une évaluation d’impact : bruit (2023)</p> <p>EN : Guidance for evaluating human health effects in impact assessment : noise (2023)</p> <p>Air: FR: Conseils pour l’évaluation des effets sur la santé humaine dans le cadre d’une évaluation d’impact : la qualité de l’air (2023)</p> <p>EN: Guidance for evaluating human health effects in impact assessment: Air quality (2023)</p>
	Section 10.3.1.2.1 Déterminants biophysiques de la santé (page 115)	<p>SC recommande de se référer aux plus récentes versions des documents d’orientation de Santé Canada (supprimer le texte barré et d’ajouter le texte en gras pour corriger leurs titres) et de mettre à jour les liens (voir commentaire).</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir une évaluation des effets potentiels, négatifs et positifs, sur la santé des communautés autochtones, y compris la population autochtone vivant dans les zones urbaines, en tenant compte, notamment, des changements potentiels à : <ul style="list-style-type: none"> ○ la qualité de l’air, comme recommandé dans le guide de Santé Canada, <i>Conseils pour l’évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales d’impact : Le bruit et Conseils pour l’évaluation des impacts</i> 	

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>effets sur la santé humaine dans le cadre d'unes-évaluations environnementales d'impact : <i>Qualité de l'air</i>. Les critères et les lignes directrices relatifs à la qualité de l'air ne devraient pas être considérés comme des seuils en dessous desquels il ne se produit pas d'effets sur la santé, particulièrement pour les substances sans seuil d'effet;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'exposition au bruit et les effets des vibrations. Pour le bruit, il est recommandé d'utiliser des critères fondés sur la santé humaine. Pour plus de détails, se référer au guide de Santé Canada, <i>Conseils pour l'évaluation des effets impacts sur la santé humaine dans le cadre d'unes-évaluations environnementales d'impact : le bruit</i>; » <p>Cette modification sera nécessaire également dans la version anglaise de ce document (English PDF page 102).</p>	<p><i>Note: Il sera également nécessaire de mettre à jour ces sources dans l'Annexe 2 - Ressources et documents d'orientation, sous la section Santé Humaine (Voir SC-26).</i></p>
SC-10	8.5.3 Mesures d'atténuation et d'amélioration (page 57)	<p>SC recommande d'ajouter la phrase en gras à la puce concernant le plan de gestion des poussières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir un plan de gestion des poussières, incluant les sources de pollution atmosphérique, les mesures standard d'atténuation de la pollution atmosphérique (y compris un processus détaillé de résolution des plaintes), l'efficacité de la performance des dispositifs de contrôle de la pollution atmosphérique, les programmes de meilleures pratiques et d'amélioration continue. Le plan doit établir la nécessité d'un programme de suivi aux fins de la validation du modèle ou en raison de toute préoccupation soulevée par les participants; <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends adding the sentence in bold to the bullet for the dust management plan:</p> <ul style="list-style-type: none"> • provide a dust management plan, including sources of air pollution, common air pollution mitigation measures (including a detailed complaint resolution process), air pollution control performance effectiveness, best practices and continuous improvement 	<p>La première puce de la section 8.5.3 décrit les exigences du plan de gestion de la poussière. Cependant, il manque l'élément suivant dans le texte, présent dans les exigences pour le plan de gestion du bruit situé à la sixième puce de la même page : « Le plan doit établir la nécessité d'un programme de suivi aux fins de la validation du modèle ou en raison de toute préoccupation soulevée par les participants. »</p> <p><u>English version :</u></p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>programs. The plan should establish the need for follow-up monitoring for model validation or any concerns raised by participants; (English PDF page 51)</p>	<p>The first bullet point under section 8.5.3 describes the requirements of the dust management plan. However, the following element is missing from the text, which is present in the requirements for the noise management plan located at the sixth bullet point of the same page: “The plan should establish the need for follow-up monitoring for model validation or any concerns raised by participants;”</p>
SC-11	Section 8.6.2 Effets sur les eaux souterraines et les eaux de surface (page 67)	<p>SC recommande de mettre à jour les documents d’orientation de Santé Canada : corriger les titres et mettre à jour les liens (voir commentaire).</p> <p>« Le promoteur devrait se reporter au guide de Santé Canada, <i>Conseils pour l’évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre d’unes évaluations d’impact environnementales</i>: <i>La qualité de l’eau potable et de l’eau utilisée à des fins récréatives</i>, pour s’assurer de fournir les renseignements et les analyses considérées comme nécessaires à l’évaluation des effets du projet sur la santé humaine, relativement aux changements à la qualité de l’eau. »</p> <p>Cette modification sera nécessaire également dans la version anglaise de ce document (English PDF page 59).</p>	<p>SC recommande de mettre à jour le lien vers le document le plus récent (2023) :</p> <p>FR: Conseils pour l’évaluation des effets sur la santé humaine dans le cadre d’une évaluation d’impact : La qualité de l’eau potable et de l’eau utilisée à des fins récréatives (2023)</p> <p>EN: Guidance for evaluating human health effects in impact assessment : Drinking and Recreational Water Quality (2023)</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p><i>Note: Il sera également nécessaire de mettre à jour ces sources dans l'Annexe 2 - Ressources et documents d'orientation, sous la section Santé Humaine (Voir SC-26)</i></p>
SC-12	Section 11.2 Mesures d'atténuation (page 136)	<p>SC recommande d'ajouter le texte en gras à la première puce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les mesures d'atténuation et de protection qui pourraient être mises en œuvre afin d'éviter et de prévenir des accidents et des défaillances, y compris les choix à l'égard de la conception du projet et les considérations opérationnelles, notamment les normes, critères et approches d'ingénierie, de sécurité et de réduction des risques à utiliser (p. ex., espacement, protection contre les incendies, plan de prévention des fuites de produits chimiques toxiques, extinction active des incendies et réduction maximale des explosions/surpressions, plan de prévention des déversements); <p><u>English version:</u></p> <p>HC recommends adding the text in bold and deleting the text in strikethrough for the first bullet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • describe the mitigation measures and safeguards that would be in place to avoid and prevent accidents and malfunctions, including project design choices and operational considerations, including engineering, safety and risk reduction standards, criteria and approaches to be used (e.g., spacing, fire protection, toxic chemical leak prevention plans of leaks of toxic chemicals, active fire suppression, and explosion/overpressure minimization, spill prevention plan); 	<p>Comme mesure d'atténuation plus concrète, il est suggéré d'ajouter les plans à la prévention des déversements de substances chimiques toxiques.</p> <p>Note : La version anglaise a été légèrement reformulée pour refléter cette modification.</p> <p><u>English version:</u></p> <p>HC suggests referring to a toxic chemical leak prevention plan instead as a more concrete mitigation measure.</p>
SC-13	10.3.1.1. Conditions de référence	SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras au premier paragraphe :	Le document d'orientation de l'EIS de SC encourage fortement l'implication de la communauté

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
	(page 111)	<p>La sélection Des descriptions des déterminants de la santé doit peuvent être trouvées dans guidée par les renvois énumérés à l'<u>Annexe 2 – Santé humaine</u>.</p> <p><u>English version:</u></p> <p>HC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold in the first paragraph:</p> <p>The selection Descriptions of health determinants should can be guided by the found in the references listed in the Appendix 2 – Human Health. (English PDF page 98)</p>	<p>dans la sélection des déterminants de la santé (voir SC-01 sur l'importance de l'engagement approprié) . Cependant, les renvois énumérés peuvent être consultés à des fins d'information (en termes de descriptions) lors de l'engagement de la communauté pour finaliser la sélection.</p> <p>En outre, le sommaire des questions inclut déjà l'apport des membres de la communauté sur les facteurs de préoccupation à prendre en compte dans les LDI. D'autres déterminants de la santé qui reviennent régulièrement dans le contexte des projets de développement des ressources sont proposés dans les commentaires de SC/ASPC.</p> <p><u>English version :</u></p> <p>HC's HIA Guidance document strongly encourages community involvement in the selection of health determinants (see SC-01</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>for more on the importance of appropriate engagement). However, the listed references can be consulted for information purposes (in terms of descriptions) when engaging with the community to finalize the selection.</p> <p>For selection purposes, community members' input as captured in the Summary of Issues in terms of their concerns represent the actual health determinants to be taken into account in the TISG. Other determinants that regularly come up within the context of resource development projects, are reflected in HC/PHAC comments.</p>
SC-14	10.3.1. Conditions sanitaires 10.3.1.1. Conditions de référence (page 111)	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras à la troisième puce.</p> <ul style="list-style-type: none"> fournir de l'information suffisamment détaillée pour permettre la description des interconnexions voies par lesquelles l'influence du projet sur les déterminants de la santé peuvent avoir une incidence sur les résultats risques pour la santé; <p><u>English version:</u></p>	Le terme proposé plus clair, « interconnexion » favorise la cohérence dans l'utilisation de terminologie, étant donné que ce terme est également utilisé ailleurs dans le présent document.

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>HC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold for the third bullet point:</p> <ul style="list-style-type: none"> provide information that is sufficiently detailed to describe the pathways interconnections by which the project's influence on the determinants of health may affect health outcomes risks; <p>(English PDF page 98)</p>	<p>En outre, le terme "risques" est plus approprié que celui de "résultats" lorsqu'il s'agit d'évoquer les influences du projet. Étant donné que l'EIS est censée intégrer des indicateurs des déterminants biophysiques et sociaux de la santé, le point final commun serait la modification des risques pour la santé. Il serait préférable de ne pas mettre l'accent sur la manière dont un projet peut affecter les résultats en matière de santé en tant que tels, étant donné qu'une variété de facteurs, incluant ceux non liés au projet, peuvent contribuer aux résultats en matière de santé, et que de nombreuses années peuvent s'écouler avant qu'un état pathologique ne se manifeste.</p> <p><u>English version :</u></p> <p>The proposed term "interconnection" aligns with the terminology already used in the TISG for the Strange Lake Project.</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>Furthermore, this modification supports consistency in the use of terminology, given that this term is also used elsewhere in this document.</p> <p>In addition, the term 'risks' is more appropriate than 'outcomes' when referring to project influences. Given that HIA is meant to integrate indicators of biophysical and social determinants of health, the common end point would be the changes in health risks. It would be best not to place emphasis on how a project may affect health outcomes per se, since a variety of factors, including those not related to the project, may contribute to health outcomes, and many years could pass by before a disease state manifests.</p>
SC-15	10.3.1. Conditions sanitaires 10.3.1.1. Conditions de référence (page 112)	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras à la première et deuxième sous-puce sur la page 112.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les résultats de santé d'intérêt (c.-à-d. l'état de santé actuel), tels que les maladies chroniques (p. ex., diabète, maladies cardiaques, cancer), maladies transmissibles (p. 	<p>HC recommande d'inclure des exemples pour clarifier la signification des grandes catégories qui sont nommées. En ce qui concerne</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>ex., taux d'infections sexuellement transmissibles), les conditions de santé mentale, les taux d'alcoolisme et de toxicomanie, et le taux de suicide;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les facteurs de santé d'intérêt, tels que les facteurs de risque biologiques (par ex. surpoids/obésité, hypertension) et les comportements liés à la santé (par ex. la consommation alimentaire, l'activité physique, la consommation d'alcool et de drogues) et le bien-être mental (p. ex., le niveau de dépression ou d'anxiété ressenti envers les risques réels ou perçus pour la santé, reflétant le niveau de stress biologique chronique); <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold to the first and second sub-bullet on page 99:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ health outcomes of interest (i.e., current health status), such as chronic diseases (e.g., diabetes, heart disease, cancer), communicable diseases (e.g., rates of sexually transmitted infections), mental health conditions, rates of alcoholism and drug addiction, and suicide rate; ○ health factors of interest, such as biological risk factors (e.g., overweight/obesity, hypertension), and health-related behaviours (e.g., food consumption, physical activity, use of alcohol and drugs) and mental well-being (e.g., level of depression or anxiety experienced toward real or perceived health risks, reflecting the level of chronic biological stress); <p>(English PDF page 99)</p>	<ol style="list-style-type: none"> (1) les maladies chroniques : les trois plus importantes qui devraient être prises en compte ont été énumérées (d'autres ne sont pas aussi fréquentes). (2) les maladies transmissibles : cette catégorie devrait être incluse, car les taux d'infections sexuellement transmissibles, en particulier, sont une préoccupation récurrente. (3) les comportements liés à la santé qui sont explicitement mentionnés à titre d'exemple : il s'agit des facteurs de santé les plus importants, avec les facteurs biologiques et le bien-être mental, qui représentent les liens finaux entre le projet et ses effets sur la santé. (4) les facteurs biologiques : ce terme peut ne pas être bien compris sans fournir des exemples clés ; des données sur l'hypertension et le surpoids/l'obésité peuvent être facilement

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>disponibles et suffiraient à couvrir cette catégorie, qui suscite de plus en plus d'intérêt en termes de "charge allostatique".</p> <p>(5) le bien-être mental : il peut rester indéfini, puisque divers facteurs peuvent être utilisés pour le mesurer adéquatement</p> <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends including examples to clarify the meaning of the broad categories that are named.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Regarding chronic diseases, the three most prominent ones that should be considered have been listed (others are not so frequent). 2) Regarding communicable diseases, this category should be included since the rates of sexually transmitted infections, in particular, are a recurrent concern. 3) Regarding the health-related behaviours that are

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>explicitly mentioned as examples, these are the most important health factors, along with biological factors and mental well-being, that represent the final links between the project and its health effects.</p> <p>4) Regarding biological factors, this term may not be well understood without providing key examples; data on hypertension and overweight/obesity may be readily available and would be sufficient to cover this category, which is increasingly gaining interest in terms of “allostatic load”.</p> <p>5) Regarding mental well-being, this may be left undefined, since various factors can be used to adequately measure it.</p>
SC-16	10.3.1. Conditions sanitaires 10.3.1.1. Conditions de référence	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras en première puce :</p> <p>Pour identifier les déterminants de la santé pertinents en raison de leurs liens au pour le projet, l'étude d'impact doit :</p>	La modification apportée à la phrase d'introduction est une meilleure traduction du texte figurant dans la version anglaise des LDI ébauches pour

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
	(page 112)	<ul style="list-style-type: none"> • présenter des modèles conceptuels de voies d'effets (c.-à-d. les grands liens) pour guider la collecte d'informations de référence supplémentaires, le cas échéant, <ul style="list-style-type: none"> ○ en précisant les déterminants sociaux de la santé (DSS) d'intérêt ou préoccupants pertinents liés au projet (tels qu'ils ressortent des contributions des détenteurs de droits et des parties prenantes), ainsi que leurs indicateurs respectifs ; et ○ en illustrant les interconnexions entre les composantes/activités du projet, les DSS et les facteurs de santé (c'est-à-dire le bien-être mental, les comportements liés à la santé et/ou les considérations relatives à l'équité en matière de santé), le long des voies d'effets sur la santé. • décrire les déterminants de la santé sélectionnés pour les divers groupes de population au sein de chaque communauté autochtone potentiellement affectée. Les informations de référence sur les déterminants sociaux de la santé qui peuvent être pertinents pour le projet sont abordées dans les sections 10.3.2, Conditions sociales et 10.3.3, Conditions économiques; • illustrer les interactions potentielles entre les composantes et les activités du projet (p. ex., l'emplacement du projet, le recrutement de la main d'œuvre) et les déterminants sociaux de la santé¹ pertinents, ainsi que leurs liens avec les facteurs de santé individuels (p. ex., consommation d'aliments, utilisation de substances, bien-être mental), ou les inégalités en matière de santé de façon plus générale, afin de fournir une description conceptuelle des voies d'effets. De plus : <ul style="list-style-type: none"> ○ identifier les facteurs d'interconnexion potentiels, le cas échéant, le long de ces interactions; et ○ puisqu'il s'agit d'un processus itératif, inclure tout affinement apporté aux voies d'effets au cours de l'étape d'analyse des effets; <p><u>English version :</u></p>	<p>Novador. Ce texte évite de répéter ce qui apparaît dans la sous-puce ci-dessous.</p> <p>Le nouveau texte proposé remplace l'ancienne deuxième puce et clarifie la distinction entre les termes "interconnexions" et "interactions" soulignées ailleurs dans ce document. Le terme "interconnexion" est utilisé pour faire passer le message que les modèles conceptuels ne sont pas censés contenir beaucoup de détails, alors que le terme "interactions" entre les facteurs est utilisé pour l'analyse détaillée spécifique des effets entre les facteurs le long des voies d'effets.</p> <p>En outre, le texte proposé clarifie le concept de voies d'effets sur la santé, en montrant que les facteurs de</p>

¹ Les déterminants sociaux de la santé englobent les facteurs sociaux, culturels, économiques et psychosociaux.

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>HC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold as the first bullet:</p> <p>To identify the determinants of health relevant to the project, the Impact Statement must:</p> <ul style="list-style-type: none"> • present conceptual effect pathway models (i.e., overarching links) for guiding the collection of additional baseline information, where applicable, by <ul style="list-style-type: none"> • specifying project-related social determinants of health (SDOH) of interest or concern (as reflected by rightsholder and stakeholder input), along with their respective indicators; and • illustrating the interconnections among project components/activities, the SDOH, and health factors (i.e., mental well-being, health-related behaviours, and/or health equity considerations), along health effect pathways • describe the selected determinants of health for the various population groups within each potentially affected Indigenous community. Background information on the social determinants of health that may be relevant to the project is discussed in sections 10.3.2 Social conditions and 10.3.3 Economic conditions; • illustrate the potential interactions between components and activities of the project (e.g., project location, workforce recruitment) and relevant social determinants of health¹³, as well as their links to individual health factors (e.g., food consumption, substance use, mental well-being), or health inequalities, more generally, to provide a conceptual description of the pathways of effects. Additionally: ¹³ Social determinants of health encompass social, cultural, economic, and psychosocial factors. <ul style="list-style-type: none"> ○ identify potential interconnecting factors, if any, along these interactions; and ○ since this is an iterative process, include any refinements brought to the pathways of effects during the effects analysis stage; <p>(English PDF page 99-100)</p>	<p>santé sont liés au projet par l'intermédiaire spécifique de déterminants sociaux de la santé. Cela démontre la pertinence de ces déterminants et garantit une collecte adéquate des informations de référence ainsi que des évaluations significatives des effets. C'est pourquoi le texte proposé sur la conceptualisation des voies d'effets sur la santé a été ajouté avant le premier point initial qui renvoie aux sections sur les conditions sociales et économiques, puisque c'est en démontrant d'abord un lien entre le projet et les DSS considérés que leur pertinence peut être établie.</p> <p>La catégorie générale des « comportements liés à la santé » a aussi été ajoutée pour clarifier ce terme, étant donné que des exemples définissant cette catégorie sont fournis dans le profil de santé de base ci-dessus.</p> <p><u>English version:</u></p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>The new bullet point text replaces the original second bullet and clarifies the distinction between the terms "interconnections" and "interactions" emphasized elsewhere in this document. The term "interconnection" is used to convey the message that conceptual models are not meant to contain much detail, whereas the term "interactions" between factors is being used for the specific detailed analysis of effects among the factors along effect pathways.</p> <p>Furthermore, the proposed text clarifies the concept of pathways of health effects, whereby health factors are shown to be linked to the project through specific social determinants of health. This demonstrates the relevance of these health determinants and ensures adequate collection of baseline information and meaningful effect assessments. This is why the proposed text</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>on conceptualizing pathways of health effects was added before the initial first bullet referring to the social and economic condition sections, since it is by first demonstrating a link between the project and the SDOH under consideration that their relevance can be established.</p> <p>The broad category of “health-related behaviours” is also added to clarify this term, given that examples that define this category are provided under the baseline health profile above.</p>
SC-17 (ASPC-01)	10.3.1.1 Conditions de référence (page 113)	<p>L’ASPC recommande de supprimer le texte barré et d’ajouter le texte en gras à la première puce à la page 113:</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire et caractériser l’infrastructure existante et les services sanitaires et sociaux disponibles et (y compris les programmes connexes) de santé existants, y compris, et les services de sécurité publique (c.-à-d., protection contre les incendies, protection policière et services médicaux d’urgence), ainsi que le niveau de la capacité des fournisseurs de ces services de soins de santé; <p><u>English version:</u></p>	L’infrastructure et les services constituent une catégorie essentielle de déterminants sociaux de la santé, en particulier en ce qui concerne les projets miniers qui impliquent un afflux de travailleurs immigrants internes et de leurs familles. Ces services et l’infrastructure qui les soutient devraient être considérés collectivement

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>PHAC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold in the 3rd bullet on page 100:</p> <ul style="list-style-type: none"> describe and characterize the existing infrastructure and available health and social services and (including related programs), and public safety services (i.e., fire protection, police protection and emergency medical services), as well as the level of including health care provider capacity for these services. (English PDF page 100) 	<p>plutôt que séparément. Le terme "caractériser" est barré, car, dans le contexte de cette exigence, il n'y aurait pas de distinction entre ce terme et le terme "décrire".</p> <p>Le terme "services de sécurité publique" comprend les services médicaux d'urgence, tels qu'ils sont décrits sur les sites Internet du gouvernement fédéral (par ex, https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2019/04/remarques-faites-par-le-ministre-goodale-lors-du-devoilement-de-soutenir-le-personnel-de-la-securite-publique-du-canada-plan-daction-sur-les-blessu.html)</p> <p><u>English version :</u></p> <p>"Infrastructure and services" is a critical category of social determinants of health, especially in regards to mining projects that involve an influx of in-migrant workers and their families. These services and the</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>infrastructure that supports them should be considered collectively rather than on a separate basis. The term “characterize” appears in strikethrough since in the context of this requirement, there would not be any distinction between this term and the term “describe.”</p> <p>The term “public safety services” includes emergency medical service, as described on federal government websites (e.g., https://www.canada.ca/en/public-safety-canada/news/2019/04/remarks-by-minister-goodale-unveiling-supporting-canadas-public-safety-personnel-an-action-plan-on-post-traumatic-stress-injuries.html)</p>
SC-18	10.3.1.2.1 Déterminants biophysiques de la santé (page 116)	<p>SC recommande de se référer aux plus récentes versions des documents d’orientation de Santé Canada (supprimer le texte barré et d’ajouter le texte en gras pour corriger leurs titres) et de mettre à jour les liens à la troisième puce (voir commentaire).</p> <ul style="list-style-type: none"> si une ERSH plus détaillée est effectuée, l’évaluation doit examiner toutes les voies d’exposition potentielles aux CPP afin de caractériser adéquatement les risques 	La troisième puce à la page 116 fait référence au document d’orientation de Santé Canada ‘Conseils pour l’évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>biophysiques potentiels pour la santé humaine. Une ERSH multimédia peut devoir être prise en compte et effectuée pour tout CPP qui présente un risque reconnu et des voies multiples. Employer les pratiques exemplaires des méthodes d'évaluation des risques pour la santé (voir Santé Canada 2019, consulter les <i>Conseils pour l'évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre-d'une évaluations d'impact environnementales</i>: évaluation des risques pour la santé humaine); (page 116)</p> <p>Cette modification sera nécessaire également dans la version anglaise de ce document (English PDF page 103).</p>	<p>environnementales : évaluation des risques pour la santé humaine. Le lien renvoie à une version précédente de 2019. SC recommande de mettre à jour le lien vers le document le plus récent (2023) :</p> <p>FR : <u>Conseils pour l'évaluation des effets sur la santé humaine dans le cadre d'une évaluation d'impact : l'évaluation des risques pour la santé humaine (2023)</u></p> <p>EN : <u>Guidance for evaluating human health effects in impact assessment : human health risk assessment (2023)</u></p> <p><i>Note: Il sera également nécessaire de mettre à jour ces sources dans l'Annexe 2 - Ressources et documents d'orientation, sous la section Santé Humaine (Voir SC-26).</i></p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
SC-19	10.3.1.2.2. Déterminants sociaux de la santé (page 117)	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras à la première puce de la section 10.3.1.2.2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les effets positifs et négatifs potentiels sur la santé découlant des interactions liées au projet parmi entre les facteurs sociaux, culturels, psychosociaux [note de bas de page] et économiques pertinents, le long des voies d'effets sur les CV sociales (section 10.3.2) et économiques (section 10.3.3), et de leurs indicateurs respectifs, en reflétant les commentaires des communautés autochtones touchées, y compris la population autochtone vivant dans les zones urbaines; <p>Note de bas de page : Les facteurs psychosociaux représentent la dimension psychologique des conditions sociales (y compris culturelles) et économiques directement liées au bien-être mental, qui sous-tend le bien-être physique. Ils se réfèrent également à la perception des risques sanitaires environnementaux et des nuisances dans l'environnement humain, qui peuvent contribuer à la charge de stress de la communauté.</p> <p><u>English version:</u></p> <p>HC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold to the first bullet of section 10.3.1.2.2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • describe the potential positive and adverse health effects arising from project-related interactions among the relevant the effects on social (section 10.3.2), cultural, psychosocial [footnote] and economic factors along effect pathways (section 10.3.3) VCs, and their respective indicators, reflecting the input of the affected Indigenous communities, including Indigenous people living in urban areas; <p>Footnote: Psychosocial factors represent the psychological dimension of social (including cultural) and economic conditions directly linked to mental well-being, underlying physical well-being. They also refer to the perception of environmental health risks and nuisances within the human environment, which may contribute to the community's stress burden</p>	<p>SC recommande quelques modifications par souci de cohérence avec les modifications proposées dans d'autres sections. De plus, la clarification apportée au terme « facteurs psychosociaux » permettra d'évaluer de manière plus significative les effets sur le bien-être mental, qui ont tendance à être négligés.</p> <p><u>English version:</u></p> <p>HC recommends a few modification for consistency with the proposed changes in other sections. In addition, the clarification brought to the term “psychosocial factors” will enable more meaningful assessments of effects on mental well-being, which tend to be overlooked.</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		(English PDF page 104)	
SC-20 (ASPC-02)	10.3.1.2.2 Déterminants sociaux de la santé (page 117-119)	<p>L'ASPC recommande d'ajouter le texte en gras parmi les puces à la section 10.3.1.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les effets potentiels sur l'accès aux services de santé, sociaux et de sécurité publique, y compris l'augmentation de l'utilisation de ces services dans les communautés concernées et dans la région ; <p><u>English version:</u></p> <p>PHAC recommends adding the text in bold among the bullets in section 10.3.1.2.2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • describe potential effects on access to health, social and public safety services, including the increased use of these services in the relevant communities and the region; (English PDF page 104-105) 	<p>Une puce additionnelle est suggérée pour s'aligner sur la révision proposée dans le commentaire SC-17/ASPC-01.</p> <p><u>English version:</u></p> <p>An additional bullet is suggested to align with the revision proposed in comment SC-17/ASPC-01</p>
SC-21 (ASPC-03)	10.3.1.2.2 Déterminants sociaux de la santé (page 117-119)	<p>L'ASPC recommande d'ajouter le texte en gras parmi les puces à la section 10.3.1.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les possibilités qu'ont les populations autochtones d'éviter les zones de perturbation du projet ou les effets potentiels sur leur relation avec la terre, l'air et l'eau, en raison d'effets réels ou perçus sur la qualité de l'environnement (p. ex., les contaminants) et la tranquillité. <p><u>English version:</u></p> <p>PHAC recommends adding the text in bold among the bullets in section 10.3.1.2.2:</p>	<p>L'impact potentiel des activités du projet sur la santé des populations autochtones en raison des effets sur leur relation avec la terre doit être pris en compte, de même que tout évitement potentiel. Ces relations peuvent être affectées d'une manière qui ne se traduit pas nécessairement par un évitement, mais qui pourrait néanmoins avoir des effets sur la continuité culturelle des populations autochtones (par</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<ul style="list-style-type: none"> • describe Indigenous peoples' potential avoidance of the project's areas of disturbance, or any potential effects on their relationship with the land, air, and water, due to real or perceived effects to environmental quality (e.g., contaminants) and tranquility (English PDF pages 104-105) 	<p>exemple, déconnexion spirituelle, perturbation des enseignements intergénérationnels), avec des effets majeurs sur leur bien-être mental (par la solastalgie due à leurs pertes) et physique (par des changements alimentaires). Voir par exemple First Nations Perspective on Health and Wellness (fnha.ca) (en anglais seulement).</p> <p>Le terme "relations" est plus largement inclusif et reflète l'accent mis sur la relation avec la terre, conformément aux orientations suggérées : Au-delà de la santé mentale (canada.ca).</p> <p><u>English version:</u></p> <p>The potential impact of project activities on Indigenous Peoples' health as a result of effects on their relationship with the land should be captured along with any potential avoidance. Relationships with the land may be affected in ways that do not</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>necessarily result in avoidance per se, but could still result in effects on Indigenous Peoples' cultural continuity (e.g., spiritual disconnection, disruption of intergenerational teachings), with major effects on their mental well-being (through solastalgia due to their losses) and physical well-being (through dietary changes as well). See for example: First Nations Perspective on Health and Wellness (fnha.ca)</p> <p>The term "relationships" is more broadly inclusive and reflects the emphasis on relationship with the land as per suggested guidance: More than Mental Health (canada.ca).</p>
SC-22	10.3.1.2.2 Déterminants sociaux de la santé (page 117-119)	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte qui suit en gras.</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire, à l'aide de données secondaires et de commentaires recueillis, les effets positifs et négatifs du projet sur les conditions sociales (incluant culturelles) et économiques et les effets ultérieurs sur les conditions de santé, ainsi que les conséquences positives et négatives des effets sur le bien-être mental (en s'appuyant sur les descriptions affinées des voies des effets sur la santé traitées dans la section 10.3.1.1), par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ les changements aux facteurs psychosociaux se référant à la perturbation des activités quotidiennes normales, telles les nuisances dues au bruit et aux vibrations et les diminutions d'accès aux espaces verts, afflux de parcs et aux installations 	<p>SC recommande une version plus simplifiée du texte de cette section. Toutefois, le contenu reste le même : les facteurs énumérés dans la version précédente sont regroupés sous des thèmes communs afin de présenter les informations dans un contexte sanitaire. De cette manière, l'accent est mis</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>récréatives, ainsi que les risques perçus pour la santé humaine affectant le bien-être mental (p. ex., les préoccupations concernant l'exposition aux émissions atmosphériques, la diminution de la qualité de l'eau, la contamination potentielle des aliments traditionnels, les accidents et les défaillances, et les problèmes de sécurité routière;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les changements aux facteurs psychosociaux se référant à la résilience des communautés autochtones (p. ex., utilisation traditionnelle des terres et des eaux et lien avec la terre, continuité culturelle et autodétermination) et leurs effets ultérieurs sur le bien-être mental (y compris les aspects émotionnels et spirituels), avec d'autres répercussions sur le bien-être physique; ○ les changements aux facteurs psychosociaux se référant à la cohésion des communautés autochtones, affectant le bien-être mental à court ou à long terme pendant l'étape de construction, et les effets ultérieurs possibles pendant l'étape d'exploitation; ○ les changements aux facteurs psychosociaux des autochtones se référant à des situations où ils doivent être expropriés ou relogés, ou doivent vivre à proximité d'une mine à ciel ouvert et faire face à une éventuelle baisse de la valeur de leur maison, tout cela pouvant nuire à leur qualité de vie et à leur sécurité financière et, par conséquent, à leur bien-être mental et physique; ○ les changements quant à la disponibilité, l'accès, l'utilisation, la qualité et la consommation des aliments traditionnels, pouvant entraîner des effets sur le bien-être physique et mental; <p>● décrire l'influence prévisible du projet sur les facteurs associés aux inégalités en santé dans les communautés autochtones et la population autochtone vivant dans les zones urbaines, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ si pertinent, les exigences prévues en matière de main-d'œuvre locale concernant un afflux de travailleurs migrants (et possiblement leurs familles) dans les communautés d'accueil, et les effets négatifs potentiels sur la disponibilité et l'abordabilité des logements, la sécurité communautaire, ainsi que la disponibilité de services sociaux et de santé, de services d'urgences, et de services de garderies abordables et de qualité pour les populations locales; 	<p>sur les interactions entre les facteurs, dans la mesure où elles concernent des types spécifiques de populations potentiellement affectées, et pas seulement sur les facteurs eux-mêmes.</p> <p>Il convient de noter qu'un afflux d'argent et/ou de travailleurs gagnant des salaires élevés ont tendance à augmenter le coût de la vie en fonction de la taille relative de la communauté d'accueil. Par conséquent, ceci a été ajouté à la liste des facteurs ci-dessous, conformément à son inclusion dans la section sur les conditions économiques ; cet effet serait pris en compte dans l'abordabilité du logement et la sécurité alimentaire. Si les coûts des biens et services, autres que ceux du logement et de la nourriture, augmentent également en raison du projet, cela pourrait contribuer à une qualité de vie inférieure pour les résidents incapables de bénéficier d'avantages économiques et pourrait créer</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<ul style="list-style-type: none"> ○ en particulier, la sécurité de divers groupes de population, incluant les filles et femmes autochtones. Voir le <u>Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</u>, sections 13.1 à 13.5 sur les industries extractives et d'exploitation des ressources; ○ si pertinent, les exigences prévues en matière de main d'œuvre locale concernant les campements pour héberger des travailleurs mobiles, et les effets négatifs potentiels sur la sécurité des femmes et des filles, ainsi que sur la disponibilité de services sociaux, de santé, et d'urgences pour les communautés environnantes; ○ création d'opportunités d'emploi susceptibles d'augmenter le revenu moyen au sein de la communauté et d'engendrer ou d'aggraver les inégalités de revenus; ○ des offres d'emploi qui peuvent conduire les jeunes à abandonner l'école secondaire en raison des incitations salariales de l'industrie minière; ● décrire, à l'aide de données secondaires et de commentaires des communautés autochtones, les effets positifs et négatifs du projet sur les conditions sociales (incluant culturelles) et économiques des travailleurs et travailleuses et leurs familles (en s'appuyant sur les descriptions affinées des voies des effets sur la santé traitées dans la section 9.1.1), par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ les changements apportés aux possibilités d'emploi, entraînant une augmentation soudaine du revenu, et les interactions de ces effets avec les histoires de vie (p. ex., sources de résilience communautaire, pauvreté, traumatisme intergénérationnel), le stress en milieu de travail (p. ex., exigences du travail minier, et possiblement le racisme et le harcèlement), le besoin de conciliation travail-famille, et les mécanismes d'adaptation sains ou mésadaptés (p. ex., l'abus de substances), avec des effets ultérieurs possibles sur le bien-être mental et physique des travailleurs, des travailleuses et de leurs familles, et sur le besoin de services sociaux et de santé; et ● utiliser des informations secondaires et des contributions autochtones pour décrire les effets potentiels du projet sur les facteurs psychosociaux liés au bien-être mental des populations autochtones vivant dans des communautés (p. ex., des réserves) ou des zones urbaines, avec des implications pour le bien-être physique, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : 	<p>des difficultés supplémentaires pour les ménages proches ou en dessous du seuil de pauvreté, ainsi creusant encore davantage les inégalités en matière de santé.</p> <p><u>English version:</u></p> <p>HC recommends a more simplified version of the text in this section. However, the content remains the same, where the factors listed in a previous version are grouped together under common themes to present the information within a health context. In this way, emphasis is placed on the interactions among factors, as they pertain to specific types of populations potentially affected, and not just on the factors themselves.</p> <p>It is to be noted that an influx of money and/or workers earning high wages tend to increase the cost of living depending on the relative size of the host community. Therefore, this has</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<ul style="list-style-type: none"> ○ les facteurs de résilience des communautés autochtones concernant la terre et l'eau, ainsi que leurs ressources, la continuité culturelle et l'autodétermination ; ○ les préoccupations concernant le risque de blessures liées à la circulation pendant la phase de construction, et le risque d'accidents ou de dysfonctionnements liés aux opérations du projet, ainsi que les perturbations des activités quotidiennes normales ; ○ préoccupations concernant les risques perçus d'exposition à l'environnement ; et ○ préoccupations concernant la cohésion de la communauté pendant la phase de construction et/ou la phase d'exploitation. <ul style="list-style-type: none"> ● utiliser des informations secondaires et des contributions autochtones pour décrire les effets potentiels du projet sur les facteurs socio-économiques résultant d'un afflux d'argent et/ou de travailleurs migrants (et éventuellement de leurs familles), le cas échéant, affectant le bien-être physique et mental des populations autochtones vivant dans des communautés (p. ex., des réserves) ou des zones urbaines, y compris, mais sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> ○ disponibilité et accessibilité du logement, ○ augmentation du revenu moyen, ce qui peut entraîner une hausse du coût de la vie et une aggravation des inégalités salariales, ○ le commerce local de la drogue et du sexe ○ l'accès aux services de santé, sociaux et de sécurité publique, y compris l'utilisation accrue de ces services dans les communautés concernées et la région ; et ○ les piliers de la sécurité alimentaire soit la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation (qualité et utilisation) et la stabilité, y compris les considérations relatives aux aliments traditionnels dans la perspective plus large des systèmes alimentaires autochtones distincts. 	<p>been added to the list of factors below, in line with its inclusion in the economic conditions section; this effect would be captured under housing affordability and food security. If costs of goods and services, other than those for housing and food, also increase as a result of the project, this may contribute to a lower quality of life for residents not able to gain economic benefits and may create additional hardships for households near or below the poverty line, thereby further widening health inequalities.</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● describe, using secondary data and comments received, the project’s positive and negative effects on the social (including cultural) and economic conditions, and subsequent effects on health conditions, as well as the positive and negative consequences of effects on mental well-being (informed by the refined descriptions of the pathways of effects on health covered in section 10.3.1.1), for example: <ul style="list-style-type: none"> ○ changes in psychosocial factors regarding the disruption of normal daily activities, such as nuisances due to noise and vibrations and reduced access to green spaces, parks and recreational facilities, as well as perceived risks to human health affecting mental well-being (e.g., concerns about exposure to air emissions, decreased water quality, potential contamination of traditional foods, accidents and malfunctions, and road safety issues); ○ changes in psychosocial factors regarding Indigenous community resilience (e.g., traditional land and water use and connection to the land, cultural continuity, and self-determination) and their subsequent effects on mental well-being (including emotional and spiritual aspects), with further implications for physical well-being; ○ changes in psychosocial factors regarding Indigenous community cohesion, affecting short- or long-term mental well-being during the construction phase, and possible subsequent effects during the operation phase; ○ changes in psychosocial factors of Indigenous peoples regarding situations where they have to be expropriated or relocated, or have to live near an open-pit mine and face a possible drop in the value of their homes, all of which can adversely affect their quality of life and financial security, and consequently, their mental and physical well-being; ○ changes in the availability, access, use, quality, and consumption of traditional foods that may affect physical and mental well-being; ● describe the project’s anticipated influence on factors associated with health inequalities in Indigenous communities and Indigenous people living in urban area, for example: 	

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<ul style="list-style-type: none"> ○ if relevant, anticipated local workforce requirements regarding an influx of migrant workers (and possibly their families) into host communities, and the potential adverse effects on housing availability and affordability, community safety, and the availability of health and social services, emergency services, and affordable, high-quality daycare centres for local populations; ○ in particular, the safety of various population groups, including Indigenous girls and women. See the Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls; ○ creation of employment opportunities that may raise average income within the community and Indigenous people living in urban area, and produce or widen income inequalities; ○ job offers that may lead youth to drop out of high school because of the mining industry's wage incentives; <ul style="list-style-type: none"> ● describe, using secondary data and Indigenous community input, the project's positive and negative effects on the social (including cultural) and economic conditions of workers and their families (informed by the refined descriptions of health effects pathways covered in section 10.3.1.1), for example: <ul style="list-style-type: none"> ○ changes in employment opportunities, bringing a sudden increase in income, and the interactions of these effects with life histories (e.g., sources of community resilience, poverty, intergenerational trauma), workplace stress (e.g., the demands of mining jobs, and possibly racism and harassment), the need for work-family balance, and healthy or maladaptive coping mechanisms (e.g., substance abuse), with possible subsequent effects on the mental and physical well-being of workers and their families, and on the need for health and social services; and ● use secondary information and Indigenous input to describe potential project-related effects on psychosocial factors linked to the mental well-being of Indigenous peoples living in communities (e.g., reserves) or urban areas, with implications for physical well-being, including but not limited to: <ul style="list-style-type: none"> ○ factors that confer Indigenous community resilience pertaining to the land and water, along with their resources; cultural continuity; and self-determination; 	

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<ul style="list-style-type: none"> ○ concerns regarding the risk of traffic-related injuries during the construction phase, and the risk of accidents or malfunctions related to project operations, as well as disturbances of normal daily activities; ○ concerns regarding perceived risks of environmental exposures; and ○ concerns regarding community cohesion during the construction phase and/or the operation phase <ul style="list-style-type: none"> ● use secondary information and Indigenous input to describe potential project-related effects on socio-economic factors as a result of an influx of money and/or in-migrant workers (and possibly their families), where applicable, affecting the physical and mental well-being of Indigenous peoples living in communities (e.g., reserves) or urban areas, including but not limited to: <ul style="list-style-type: none"> ○ housing availability and affordability; ○ increased average income, which may result in a rise in the cost of living and worsened wage inequality; ○ local drug and sex trades; ○ access to health, social, and public safety services, including the increased use of these services in the relevant communities and the region; and ○ the availability, accessibility, utilization (quality and use) and stability pillars of food security, including country (or traditional) food considerations within the broader perspective of Indigenous distinct food systems (page 104-105 English TISG) <p>(English PDF pages 104-105)</p>	
SC-23 (ASPC-04)	10.3.1.2.2. Déterminants sociaux de la santé (page 117-119)	<p>L'ASPC et SC recommandent d'ajouter le texte en gras ci-bas parmi les puces à la section 10.3.1.2.2. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● décrire les effets que les travailleurs temporaires peuvent avoir sur la sécurité de la communauté, y compris celle des femmes et des filles autochtones, ainsi que tout facteur contribuant à ces effets ; ● décrire les effets que des conditions de travail difficiles et d'autres facteurs contributifs peuvent avoir sur le bien-être mental des travailleurs autochtones du projet, leurs 	Les effets potentiels des camps de travail temporaire vont au-delà de la sécurité des femmes et des filles autochtones dans les communautés avoisinantes. L'élargissement de la portée des effets potentiels des camps de travail temporaires et des

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>capacités d'adaptation et leur vie de famille, ainsi que tout effet supplémentaire sur le bien-être de ces travailleurs et des membres de leurs familles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accorder une attention particulière au travail posté en rotation, à l'exposition à la violence et/ou au harcèlement sur le lieu de travail et à l'isolement social ; <p><u>English version:</u></p> <p>PHAC and HC recommend adding the text in bold below among the bullets in section 10.3.1.2.2:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● describe the effects that transient workers may have on community safety, including that of the Indigenous women and girls, and any contributing factors to these effects; ● describe the effects that challenging working conditions and other contributing factors may have on the mental well-being of Indigenous project workers, their coping abilities, and their family life, as well as any additional health effects for these workers and family members <ul style="list-style-type: none"> ○ Give particular consideration to rotational shiftwork, exposures to workplace violence and/or harassment, and social isolation; 	<p>conditions de travail pour inclure les effets sur les employés Autochtones (y compris, mais sans s'y limiter, les préoccupations concernant la sécurité sur le lieu de travail) et les familles des travailleurs Autochtones est une approche plus complète qui saisit la dynamique unique des exigences de travail et leurs effets potentiels sur le bien-être général qui ne sont pas autrement pris en compte dans la section 10.3.1.2.2.</p> <p><u>English version:</u></p> <p>The potential effects of temporary work camps extend beyond the safety of Indigenous women and girls in nearby communities. Broadening the scope of potential effects regarding temporary work camps and working conditions to include effects on Indigenous employees (including but not limited to concerns regarding safety in the workplace) and the families of Indigenous</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			workers is a more comprehensive approach that captures the unique dynamics of work requirements and their potential effects on overall well-being that are not otherwise captured in Section 10.3.1.2.2.
SC-24	10.3.1.3. Mesures d'atténuation et d'amélioration (page 119)	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras à la première puce de la section 10.3.1.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les mesures d'atténuation et d'amélioration proposées pour les communautés autochtones et la population autochtone vivant dans les zones urbaines y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ toute mesure susceptible de réduire les effets négatifs ou de renforcer les effets positifs sur le l'état de bien-être mental des travailleurs et travailleuses du projet et d'aider à cultiver la résilience personnelle, telle que (p. ex., des services de navettes d'autobus pour les travailleurs et travailleuses locaux pour des déplacements sûrs et reposants, des formations aux compétences de vie telles que (p. ex., la gestion financière, et les stratégies d'adaptation, etc.), et des ressources disponibles pour des activités récréatives, en particulier pour les travailleurs temporaires, ainsi que l'accès à des soutiens culturellement appropriés, en dehors des heures de travail afin de favoriser une adaptation saine au stress, etc.); <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold to the first bullet of section 10.3.1.3:</p> <ul style="list-style-type: none"> • describe the proposed mitigation and enhancement measures for Indigenous communities and Indigenous people living in urban area, including: 	<p>SC recommande de faire certaines précisions aux exigences liées aux mesures d'atténuation et afin de mettre l'accent sur une approche proactive concernant la résilience personnelle face à d'éventuels problèmes de bien-être mental.</p> <p><u>English version:</u> HC recommends clarifying certain requirements regarding mitigation and enhancement measures to place emphasis on a proactive approach regarding personal resilience for potential mental well-being issues.</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<ul style="list-style-type: none"> ○ any measures that could reduce negative effects or enhance positive effects on project workers' state of mental well-being and help cultivate personal resilience, such as (e.g. shuttle bus services for local workers for safe and restful travel commuting, life-skills training such as (e.g. financial management, coping strategies, etc.), and resources available for recreational activities, particularly for temporary workers, along with access to culturally appropriate supports, outside of working hours to promote healthy coping with stress, etc.); <p>(English PDF page 105-106)</p>	
SC-25	10.4.3 Mesures d'atténuation et d'amélioration (page 134)	<p>SC recommande d'ajouter le texte en gras à la deuxième puce à la page 134 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire la manière dont le promoteur a tenu compte des suggestions et des recommandations formulées par les communautés autochtones susceptibles d'être touchées, y compris lorsque le savoir autochtone a été fourni et pris en compte dans la conception des mesures d'atténuation et décrire les possibilités pour les détenteurs de savoir autochtone de participer à l'élaboration de ces mesures d'atténuation; <p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends deleting the text in strikethrough and adding the text in bold to the first bullet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • describe how the proponent has addressed the suggestions and recommendations made by potentially affected Indigenous groups including where Indigenous Knowledge was provided and considered in respect of the design of mitigation measures and describe the opportunities for Indigenous knowledge holders to participate in the design of these mitigation measures; 	La deuxième puce à la page 134 demande de décrire la manière dont le savoir autochtone a été pris en compte par le promoteur. SC recommande que le promoteur décrive également les possibilités pour les détenteurs de savoir autochtone de participer à l'élaboration des plans et mesures d'atténuation. L'ajout de cette information permettrait également d'assurer plus de cohérence dans le document, car la description des possibilités pour la participation est également mentionnée à la dernière puce de la section 15.1, Cadre du programme de suivi (page 146).

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p><u>English version:</u></p> <p>The second bullet on page 134 asks to describe how Indigenous knowledge was taken into account by the proponent. HC recommends that the proponent also describe opportunities for Indigenous knowledge holders to participate in the development of mitigation plans and measures. The addition of this information would also ensure greater consistency in the document, as the description of opportunities for participation is also mentioned in the last bullet of section 15.1, Follow-up program framework (page 130).</p>
SC-26	15.1 Cadre du programme de suivi (p.146)	<p>SC recommande de supprimer le texte barré et d'ajouter le texte en gras, et de corriger les coquilles dans la version anglaise :</p> <p>«des possibilités pour Impliquer les groupes autochtones, ainsi que les intervenants, et les organisations autochtones locales et régionales de participer à la conception et à la mise en œuvre du programme de suivi et à l'élaboration d'un mécanisme de communication entre ces organisations et le promoteur.»</p>	<p>Le terme « possibilités » dilue la portée de cette exigence. L'implication directe des communautés et organisations autochtones dans le suivi est très importante pour établir une relation de confiance envers le promoteur et les</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p><u>English version :</u></p> <p>HC recommends deleting the text in strikethrough, adding the text in bold and correct the spelling in the second bullet on page 130:</p> <p>“opportunities for the involvement of Involve Indigenous groups, as well as stakeholders, local and regional Indigenous <u>organizations</u> in the follow-up program design and implementation and the development of a communication mechanism between these <u>organizations</u> and the proponent.” (English PDF page 130)</p>	<p>résultats qui seront éventuellement présentés.</p> <p>Note : Il est suggéré de supprimer le terme “intervenants” qui n’est pas recommandé en engagement pour désigner les organisations autochtones.</p> <p><u>English version :</u></p> <p>The term “opportunities” may dilute the scope of this requirement. The direct involvement of Indigenous communities and organisations in follow-up is very important for the establishment a relationship of trust towards the proponent and the results that will eventually be presented.</p> <p>Note: It is suggested to delete the term “stakeholder”, as its use is not recommended to designate Indigenous</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
			<p>organisations when engaging with them.</p> <p>Minor edit : suggesting to use “organisations” to align with the British spelling of the word used elsewhere throughout the TISG.</p>
SC-27	Annexe 2 - Ressources et documents d’orientation - Santé Humaine (page 171)	<p>SC recommande d’insérer le lien (en gras) pour compléter la référence.</p> <p>“Évaluations des effets sur la santé. Centre de collaboration nationale en santé environnementale. Disponible à https://cnse.ca/resources/subject-guides/evaluations-des-effets-sur-la-sante”</p>	<p>SC a observé que le lien vers cette ressource est absent du document. SC a trouvé le lien en question et recommande de l’inclure pour compléter la référence.</p> <p>Le lien n’est pas absent de la version anglaise de ce document.</p>
SC-28	Annexe 2 - Ressources et documents d’orientation - Santé Humaine (page 171)	<p>SC recommande de mettre à jour les références avec les versions plus récentes des documents d’orientation de Santé Canada respectifs.</p> <p>Modifications nécessaires :</p> <p><i>Conseils pour l’évaluation des impacts des effets sur la santé humaine dans le cadre des d’une évaluations environnementales d’impact : Qualité de l’air. Santé Canada. 2017-2023. Disponible à https://www.canada.ca/fr/santecanada/services/publications/vie-saine/conseils-évaluation-impacts-santé-humaine-cadre-qualité-lair.html</i></p> <p>https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/sc-hc/H129-54-2-2023-fra.pdf</p>	<p>Les 6 premières références à la page 171 renvoient à des documents d’orientation de Santé Canada qui ne sont plus à jour.</p> <p>Ces modifications seront nécessaires également dans la version anglaise de ce document (English PDF page 152-153). Voir commentaires SC-10 et 18 pour les hyperliens</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p><i>Conseils pour l'évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre des-d'une évaluations environnementales d'impact : Les aliments traditionnels. Santé Canada. 2017-2023. Disponible à https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/conseils-levaulation-impacts-santehumaine-aliments-traditionnels.html https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/sc-hc/H129-54-5-2023-fra.pdf</i></p> <p><i>Conseils pour l'évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre des-d'une évaluations environnementales d'impact : Le bruit. Santé Canada. 2017-2023. Disponible à https://www.canada.ca/fr/santecanada/services/publications/vie-saine/conseils-levaulation-impacts-sante-humaine-cadre-bruit.html https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/sc-hc/H129-54-3-2023-fra.pdf</i></p> <p><i>Conseils pour l'évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre des-d'une évaluations environnementales d'impact : La qualité de l'eau potable et de l'eau utilisée à des fins récréatives. Santé Canada. 2017-2023. Disponible à https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/conseils-levaulation-impacts-sante-humaine-cadre-qualite-leau.html https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/sc-hc/H129-54-2-2023-fra.pdf</i></p> <p><i>Conseils pour l'évaluation des impacts effets sur la santé humaine dans le cadre des-d'une évaluations environnementales d'impact : évaluation des risques pour la santé humaine. Santé Canada. 2019-2023. Disponible à https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/conseils-evaluation-impacts-santehumaine-evaluation-risques.html https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/sc-hc/H129-54-6-2023-fra.pdf</i></p>	aux versions anglaises des documents.
SC-29	Annexe 2 - Ressources et documents d'orientation	<p>SC recommande de supprimer ces ressources :</p> <p><i>Documents d'orientation de Santé Canada concernant l'évaluation des risques Parties I à VII. Santé Canada. 2017. Disponible à https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieutravail/lieux-contamines/documents-orientation.html</i></p>	SC recommande de supprimer ces ressources, car les lignes directrices n'y font pas référence et elles ne nous apparaissent pas comme des

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
	- Santé Humaine (page 170)	<p><i>Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales : Les effets radiologiques.</i> Santé Canada. 2017. Disponible à https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/conseils-levaluation-impacts-santehumaine-cadre-radiologiques.html</p> <p>Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC). 2014. <i>IARC monographs on the evaluation of carcinogenic risks to humans. Volume 105. Diesel and gasoline engine exhaust and some nitroarenes.</i> Lyon, France. Disponible à</p> <p><i>Health impact assessment – A guide for the oil and gas industry.</i> IPIECA & International Association of Oil & Gas Producers. 2016. Disponible à https://www.ipieca.org/resources/good-practice/health-impactassessment-a-guide-for-the-oil-and-gas-industry/</p> <p><i>Évaluation des risques pour la santé humaine des gaz d'échappement des moteurs diesels.</i> Santé Canada. 2016. Disponible à https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H129-60-2016-fra.pdf</p> <p>Santé Canada, 2016. <i>Évaluation des risques pour la santé humaine des gaz d'échappement des moteurs diesel.</i> Disponible à https://publications.gc.ca/site/archivearchived.html?url=https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H129-60-2016-fra.pdf</p> <p>International Agency for Research on Cancer (IARC). 2014. <i>Monograph Volume 105: Diesel and Gasoline Engine Exhausts and Some Nitroarenes.</i> Disponible à https://publications.iarc.fr/129</p> <p><i>Cancer du poumon et PM2.5 ambiantes au Canada : Revue systématique et méta-analyse.</i> Santé Canada. 2022. Disponible à https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/sc-hc/H144-98-2022-fra.pdf</p>	<p>documents d'orientation clés pour le projet.</p> <p>Ces suppressions sont également nécessaires pour la version anglaise du document.</p>

Numéro du commentaire (p. ex., ECCC-01)	Section des Lignes directrices individualisées provisoires	Élément à commenter ou à modifier	Commentaire ou modification proposée et justification
		<p>US EPA. 2002. <i>Health Assessment Document for Diesel Engine Exhaust</i>. Préparé par Office of Research and Development. Disponible à https://cfpub.epa.gov/ncea/risk/recordisplay.cfm?deid=29060</p> <p>California Environmental Protection Agency (CalEPA). 1998. <i>The Report on Diesel Exhaust</i>. Disponible à https://ww2.arb.ca.gov/sites/default/files/classic/toxics/dieseltac/de-fnds.html</p> <p><i>Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé</i>. Agence de la santé publique du Canada. 2019. Disponible à https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/estdetermine-sante.html</p>	
SC-30	Annexe 2 - Ressources et documents d'orientation - Santé Humaine (page 170)	<p>Cette ressource est pertinente, mais elle apparaît deux fois :</p> <p>Lewis, D., James, S. Thom, O., Doxtator, S., Nahmahbin-Hiltz, M., Beacock, E. <i>Intangible Impacts - Morethan-mental health: Indigenous identity, culture, community and relationship with land are integral to Indigenous wellbeing</i>. Western University. 2021. Disponible à: https://indigenousimpacts.uwo.ca/training_resources/indigenous_impacts_story_map.html</p>	Doublon

Insérer autant de lignes que nécessaire.